

**Questions Valérie Fraux lors du CM 30 juin 2021**

**1/ Aménagement voirie avenue Emile Outtier**

Vous avez dernièrement présenté l'aménagement de l'avenue Emile Outtier aux riverains qui avaient demandé à vous rencontrer. J'ai entendu les inquiétudes des habitants du secteur Outtier, de Moulins et Gravelais. La densification de notre commune accroît fortement le flux de véhicules. La construction d'immeubles en lieu et place de maisons individuelles, comme à l'angle Camille Flammarion/Gravelais, va encore augmenter le nombre de voitures à proximité du Bois Joli en direction de la gare. Se croiser, dans la première partie de l'avenue Emile Outtier à double sens, est dangereux. Certains automobilistes n'hésitent pas rouler sur le trottoir.

La proximité de l'école St Jean complique les choses. Des parents se garent parfois n'importe comment pour récupérer leurs enfants alors qu'il est si facile de se stationner sur le parking de Quai des Arts qui n'est qu'à une centaine de m de l'école. Il suffirait juste de marcher un peu ! Peut-être certaines familles sont, aujourd'hui, trop habituées au « click and collect » et veulent récupérer leurs enfants de la même façon !

A la lecture de l'article de Presse de l'association VSP (Voies Sûres à Pornichet), vendredi dernier, et échange avec des habitants du quartier, je comprends que nous sommes bien loin d'une concertation sur le sujet de l'aménagement de l'avenue Emile Outtier.

Faute de **plan de circulation commun à la Baule et Pornichet**, nous vous demandons de revoir votre projet de voie à double sens sur la première portion de l'avenue, comme le demandent les riverains, en acceptant de faire, sur une année entière (basse, moyenne et haute saison) une expérimentation à sens unique, sur l'avenue entière.

**Vous avez accepté d'entendre les riverains du secteur, à leur demande. Comptez-vous écouter leurs doléances et en tenir compte ?**

**Quand sera publié un plan de circulation de Pornichet ?**

**Réponse**

**JCP :** *Votre question orale mérite plusieurs réponses.*

**D. Gillet :** *Ce sont des questions que je connais depuis longtemps. Certaines qui ont été abordées il y a déjà un certain temps. Quel dommage que vous n'ayez pas pu assister à la réunion publique parce que vous auriez pu constater que même les plus réticents en début de réunion se sont satisfaits des aménagements proposés. Les problèmes de sécurité sont réglés par l'aménagement proposé. Je l'ai moi-même expliqué en commission la semaine dernière, j'ai expliqué l'aménagement et les riverains qui étaient relativement nombreux ont été satisfaits, et je vous dis même les plus virulents, que je connais puisque je les ai rencontrés à plusieurs reprises. Donc c'est pas d'aujourd'hui qu'on rencontre les gens de l'avenue E. Outtier : ça date déjà d'il y a un bon moment. Pour revenir là-dessus : il y a un bon moment. En 2015, vous étiez avec nous, nous avons eu la société AEGIS qui travaillait pour nous et qui*

avait pour mission de faire un bilan et de développer un plan d'actions pour la circulation et le développement des modes doux. Cette mission, ils l'ont menée pendant un certain temps. Pendant ce temps-là, j'ai rencontré à plusieurs reprises les riverains de l'avenue E. Outtier. A plusieurs reprises, à l'époque il y avait un conseil de quartier. Nous avons demandé à ces gens là de nous faire des propositions, que nous avons soumises à la société AEGIS, qui je vous le rappelle est une référence en matière de sécurité routière et de circulation. Nous avons proposé ça, alors je ne peux pas vous laisser dire qu'on n'a jamais discuté avec les gens d'E. Outtier. C'est faux. Je peux vous citer les noms, et la question que vous posez, elle m'a déjà été posée par ces gens-là. Ça a donc été présenté à la société AEGIS, et la réponse a été très claire. Ces gens-là se basent sur une certaine expérience, et ils se basent aussi sur des chiffres, et pour tout vous dire, cette petite portion de l'avenue E. Outtier, il y a 400 véhicules/jour qui descendent ou qui remontent vers la gare : 800 véhicules/jour au total : 400 dans un sens, 400 dans l'autre sens. Quand vous dites il faut passer ce secteur en sens unique, ce qui a été demandé par les riverains, ce qui a été étudié aussi, la moitié de ces 400 véhicules, il va falloir qu'ils passent par quelque part, et ce quelque part, c'est l'avenue Gravelais, qui fait 6m de large, par lequel passe le circuit vélo n°13 identifié par la CARENE, qui part de St Nazaire et qui va jusqu'à la gare. Donc, il serait irresponsable de notre part de renvoyer 400 véhicules/jour sur une voie de 6m de large. Le chiffre, on ne l'a pas inventé : ce sont des installations qui sont sur la route qui comptent automatiquement les véhicules. Donc, quant au plan de circulation, alors le plan de circulation il évolue en permanence en fonction, comment, en fonction des projets, et nous avons beaucoup de projets à Pornichet : le front de mer, le cœur de ville, et d'autres projets dans d'autres secteurs. Ce projet évolue en permanence et il y a un groupe de travail qui bosse toujours, et qui étudie actuellement l'optimisation de tous ces secteurs. Et ce travail repose sur des usages existants, en intégrant les écoles notamment, en intégrant les contraintes géométriques des voiries, c'est très important : on ne va pas faire le même aménagement sur une voie de 6m que sur une voie de 8m. C'est pas possible, on ne peut pas tout mettre partout. On regarde aussi l'encombrement des réseaux et la continuité des services publics. Et tout ceci afin de retenir la meilleure solution possible et la plus équilibrée : pas au détriment d'une voie (on ne va pas favoriser une voie au détriment d'une autre) ; ça ça s'appelle l'intérêt général. Nous devons travailler dans l'intérêt général. Et puis pour conclure : nous avons donc présenté ce projet aux riverains, j'en ai rencontré depuis. Y a aucun problème sur la sécurité : le problème est résolu par la proposition faite, et en plus de ça on va améliorer le quotidien de ces gens-là, puisque toutes ces installations vont embellir le secteur, il en a bien besoin.

**Anthony Guaglielmi :**

**Stephane Cauchy :**

**JCP :**

J'entends une petite musique en ce moment, qui revient, j'écoute et je n'entends pas, ou j'entends et je n'écoute pas. J'entends cette petite musique. Alors moi je voudrai préciser quelque chose, je suis élu depuis 2014, je suis maire depuis 2014, je suis un maire de proximité, je le revendique : de proximité. C'est-à-dire que je reçois toutes les personnes qui veulent me rencontrer, avec un certain délai. Je reçois les personnes quelquefois à plusieurs. Vous citez une association : il y en a un qui est en photo, il y en a un 2<sup>e</sup> je ne l'ai jamais vu. Pourtant il dit que je n'écoute pas. Jamais vu. Mais quand les gens viennent me voir, d'abord c'est extrêmement rare, sauf quand ils demandent à mon assistante, que je dois les recevoir tout seul, je demande quel est le sujet, et je les reçois avec l'élu ou les élus en charge. Mon travail consiste en quoi ? à écouter les gens. Et lorsqu'on n'est pas d'accord, ce qui arrive, il faut

*faire preuve de pédagogie, expliquer, pourquoi on fait un certain nombre de choix. Mais la priorité de la priorité, c'est l'intérêt général.*

## **2/ PV du 26 mai 2021 et « Ilot Total »**

**D'après le PV du Conseil Municipal du 26 mai 2021, le maire prétend qu'il a été répondu à mes interrogations. Non : à une proposition écrite, précise et argumentée, on répond par écrit et dans des termes précis.**

**Je réitère donc ma question :**

« Lors du CM du 10 février dernier, j'ai fait avec l'équipe de « Pornichet c'est vous » une proposition pour l'aménagement de l'îlot Total afin d'ouvrir la ville vers la baie en procédant à un échange partiel de parcelles pour la réalisation de l'OAP n°28 du PLUI.

Au cours du conseil municipal du 14 avril, vous avez démontré qu'échanger du patrimoine pornichétin, vous pouvez et savez le faire : prenons tout simplement l'exemple de la délibération n°9 concernant l'OAP 33, dite îlot Gambetta : déclassement ou cession de parcelles communales au profit d'un projet immobilier privé de l'avenue du Baulois où un parking laissera bientôt place à 28 logements.

Comme vous, notre équipe souhaite rapprocher les ports de la ville via le Square Hervo afin d'offrir aux résidents et touristes une liaison douce et agréable entre le cœur de ville et les ports.

Si nous nous permettons d'insister à nouveau, c'est que l'emplacement de la station Total est la dernière possibilité d'ouverture de la ville vers la baie ; la dernière que nous pourrions offrir aux pornichétins et vacanciers. Ne faites pas comme certains de vos prédécesseurs, la Baie est complètement bétonnée.

Je vous le répète ne reproduisons pas les erreurs du Front de mer héritées de ces 50 dernières années.

Vous vous étiez engagé à apporter une réponse à notre proposition, quand pensez-vous le faire ? Est-ce que le Conseil Municipal sera informé dans les délais lorsque la question de préemption totale ou partielle se posera, et sera-t-il consulté pour décision positive ou négative ?

### **Réponse JCP :**

*Je ne sais pas si vous écoutez ou si vous n'entendez pas, vous, mais je ne suis pas si sûr que vous compreniez tout. Bon. Donc je vais vous répondre pour la dernière fois. Vous allez m'écouter ? Merci. Merci. En l'occurrence vous revenez depuis plusieurs conseils municipaux sur l'avenir de l'îlot TOTAL. Il y a quelque chose qui doit se cacher derrière, parce que, quand vous parlez de votre équipe, il y a vraiment quelque chose qui doit se cacher derrière, et je ne suis pas dupe.*

*Vous avez posé une question orale à la séance du 10 février, à laquelle une réponse vous a été apportée. Une question orale le 10 février, on vous a apporté une réponse.*

*Vous avez ensuite adressé une proposition écrite à l'ensemble des conseillers municipaux. A l'ensemble des conseillers municipaux. Vous dites que vous m'avez demandé une réponse écrite, vous*

*l'avez envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, par mail le 17 février. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce que vous faites.*

*Vous êtes ensuite revenu sur le sujet par une nouvelle question orale lors du Conseil Municipal du 26 mai. Des fois, à force de répéter la même chose, ça s'appelle une maladie. Vous souhaitez y revenir encore aujourd'hui. Bon, je crains que ma réponse soit toujours la même. Si vous me posez plusieurs fois la même question :*

*1°) je vous rappelle que c'est une parcelle privée qui doit être vendue à un propriétaire privé*

*2°) le devenir de ce site est encadré par une OAP (Opération d'aménagement programmé) du PLUi, Mme Fraux, que vous avez voté, mais de ce que j'ai compris, vous avez voté sous la contrainte, dans le précédent mandat – ben si – c'est ce que vous avez laissé entendre. C'est bien une opération de logements avec des commerces au RdC qui est prévue.*

*3°) la ville ne peut pas préempter : financièrement, elle n'en a pas les moyens. Juridiquement, je vous le rappelle, une préemption doit être motivée par un projet : en l'occurrence le PLUi n'autorise donc rien d'autre qu'une opération immobilière sur ce site. Vos conseils faut qu'ils regardent.*

*Donc je souhaite donc clore ce débat ce soir, en m'engageant simplement à vous présenter le projet de permis de construire, et à vous communiquer, comme je vous l'ai déjà dit, le prix de vente définitif du terrain lorsque nous le connaîtrons, parce que à ce jour, je ne le connais pas encore.*

### **3/ PV et stationnement camping-cars /Chemin du Pré de l'Etang**

A la lecture du PV, l'adjoint à la Voirie, nous disait : « un équipement provisoire serait opérationnel à la mi-juin et signalé par des panneaux directionnels ». Dimanche dernier, un portique était toujours en place ainsi que des plots interdisant l'accès et le stationnement. Quand pensez-vous ouvrir ce parking au stationnement de camping-cars ?

#### **Réponse JCP :**

*Je vais vous répondre. Mme Fraux, vous êtes guérandaïse ? vous habitez Guérande, donc vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des centaines de gens du voyage qui se sont installés sur la commune de Guérande de façon tout à fait illégale depuis 3 semaines. Centaines. Nous avons été avertis par la police nationale jeudi dernier qu'il y avait des mouvements qui allaient s'opérer. D'ailleurs au passage, je viens d'avoir une information, ils sont partis au pré Lambert à St Nazaire, et ils rebougent dans quelques temps.*

*Il est évident, alors que la grande aire de gens du voyage n'est pas occupée, pas complètement occupée, il est évident qu'il va y avoir encore des mouvements. L'adjoint d'astreinte M. Donne a été prévenu par la police nationale et la police municipale, vendredi soir, il a décidé à juste titre en toute hâte de mettre des blocs en béton sur cette aire. Ma décision, Mme Fraux, c'est que ces blocs en béton vont rester tout l'été, tout l'été ; et cette aire qui était prévue, qui était une aire simplement de stationnement deviendra l'année prochaine – là M. Priou m'a dit que ce sera fait – deviendra l'année prochaine une véritable aire de camping-cars avec les sécurités s'y tenant. Donc, ce qui est arrivé à Guérande, et que vous connaissez bien, je veux l'éviter à Pornichet.*

Contact : Valérie Fraux 06 20 16 89 62

PCV : [info@pornichet-c-vous.fr](mailto:info@pornichet-c-vous.fr)